



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-296

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE
portant sur**

78 ème Grand Prix d'Isbergues

**Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Pologne et le parking de l'hôtel de ville
Du 13 au 16 septembre 2024**

Le Maire de la Ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents, réglementer la circulation, le stationnement et le parage des véhicules à l'occasion du 78ème Grand Prix d'Isbergues du dimanche 15 septembre 2024

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite dans les 2 sens rue de Pologne du samedi 14 septembre 2024 13H au dimanche 15 septembre 2024 20H, sauf riverains, aux véhicules se rendant à la Caisse d'Épargne et aux organisateurs.

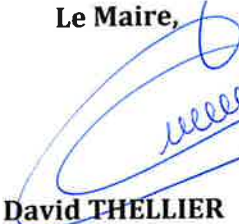

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'hôtel de ville (place Saint Nicolas), situé le long de la route de la Victoire du vendredi 13 septembre 2024 8H au lundi 16 septembre 2024 12H, sauf organisateurs.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **11 JUIL. 2024**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le **11 JUIL. 2024**